

par Géraldine Lamblin

# La vaccination antivariolique dans les campagnes auboises au XIX<sup>e</sup> siècle

**La variole, fièvre éruptive à l'issue souvent fatale ou très handicapante, attestée depuis l'Antiquité égyptienne et établie en Europe depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, a fini par être éradiquée au XX<sup>e</sup> siècle. Elle a dans un premier temps été combattue par la variolisation, une méthode qui consistait à inoculer une forme atténuée de la maladie. Le sujet, une fois atteint, était supposé être préservé contre une attaque en règle de la variole. Cette technique a été pratiquée à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle en Europe, et jusque dans les années 1970 dans d'autres régions du globe<sup>1</sup>. Elle induisait cependant un taux de mortalité trop élevé, surtout au vu des normes actuelles en matière de techniques de soin.**

C'est en 1796 que le médecin anglais Jenner découvre une nouvelle méthode préservative consistant en l'inoculation de la vaccine, poxvirus de la vache, chez l'être humain. La vaccination était née. Elle se faisait selon la technique du bras-à-bras, c'est-à-dire en inoculant à un enfant non immunisé la substance présente dans les boutons qui s'étaient formés sur le bras d'un autre enfant préalablement vacciné. Du fait qu'ils étaient porteurs du vaccin, on appelait ces enfants « enfants vaccinifères » (du latin *fero* = porter).

## Une diffusion précoce

Les personnes chargées de la diffusion du vaccin, les vaccinateurs, étaient soit officiers de santé, soit médecins,

soit chirurgiens, ou encore sages-femmes. Ils vaccinaient en principe les enfants à partir de l'âge de trois mois, mais dans les faits, les "enfants" étaient souvent bien plus âgés : les listes nominatives établies dans certaines communes montrent qu'il s'agissait parfois de jeunes adultes. De ce fait, le nombre des vaccinations et celui des naissances ne coïncidaient que rarement.

Les observations du tableau des vaccinations de la commune de Mériot dans l'arrondissement de Nogent-sur-Seine en 1825 font apparaître que des dignitaires religieux étaient susceptibles de s'associer aux civils dans l'œuvre de propagation de la « merveilleuse découverte » : « Le nombre de cinquante-huit individus [illisible] a été vacciné gratuitement dans trois séances successives. M<sup>r</sup> le curé avait annoncé mon arrivée dans la commune, il avait parlé plusieurs fois en chaire de l'utilité de la vaccine pour préserver de la petite vérole. M<sup>r</sup> le maire m'a également secondé par son influence et ses conseils. Enfin, la presque totalité des enfants qui n'avaient pas été vaccinés dans les années précédentes ont été dans ces trois séances soumis à la vaccination. Je n'ai pas connaissance qu'il y ait eu dans le pays aucune petite vérole. Tous les habitants de la commune paraissent avoir entière confiance dans la vaccine. Depuis plusieurs années, on n'avait pas vacciné dans ce village »<sup>2</sup>.

L'efficacité de la vaccine dans la lutte contre la variole était avérée ; par conséquent, la propagande en faveur de sa diffusion fut menée par les gouvernements successifs de la France du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette propagande ciblait la population, que l'on tentait de persuader en faisant intervenir des dignitaires civils ou religieux, comme nous l'avons vu ; en faisant pratiquer des vaccinations gra-

< **La vaccine au château de Liancourt par Constantin Desbordes.**

(Source internet.)

<sup>1</sup> Jean-François SALUZZO, *La Variole*, Paris, PUF, Coll. Que sais-je ?, n° 3690, 2004.

<sup>2</sup> Arch. dép. Aube, 5 M 305, État des vaccinations pratiquées en 1825 dans la commune de Mériot, arrondissement de Nogent-sur-Seine.